

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Omnicolor Universal Alginat

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom du produit : Omnicolor Universal Alginat
Type de produit : Poudre a base d'alginate, sans poussière.

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
 : Matériel de modelage dentaire.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contact national

Omnident Dental-Handelsgesellschaft mbH
 Gutenbergring 7 - 9
 D-63110 Rodgau, Hessen
 T 0049 (6106) 874-267
 F 0049 (6106) 874-265
 www.omnident.de

Organisme de conseil/centre antipoison national/Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone : 0049 (6106) 874-267 (Office hours)

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Poudre.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Non applicable.

Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucune.

La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII : Non applicable.

La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII : Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : Poudre.

| Nom du produit/composant | Identifiants | % | Classification | |
|------------------------------|----------------------------------|---------|---|------|
| | | | Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Type |
| Europe | | | | |
| Tetra Sodium Pyrophosphate | CAS: 7722-88-5 CE: 231-767-1 | 0,5-1,0 | H302, H318 | - |
| Potassium Hexafluorotitanate | CAS: 16919-27-0 CE: 240-969-9 | 2-5 | H302, H318 | - |
| | | | Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus. | |

Type

1: Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Aucune substance dangereuse n'est émise.

SECTION 4: Premiers secours

Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : En cas de contact, laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : Non applicable.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Protection des sauveteurs** : Non applicable.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Irritant pour les yeux.
- Inhalation** : The product contains no relevant dust particles. The surface of the diatomaceous earth is coated with paraffines.
- Contact avec la peau** : Non irritant (UE).
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : N'est pas considéré toxique pour les humains.
- Traitements spécifiques** : Non applicable.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour éteindre l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Fluorure (sel). oxydes de carbone (CO, CO₂)

Conseils aux pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : Dans un incendie, la décomposition peut produire des gaz et fumées toxiques.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.
- Autres informations** : Mélange ininflammable.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Eviter la formation de poussière.
- Pour les secouristes** : Eviter la formation de poussière.
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement accidentel** : Utiliser une pelle pour mettre le produit dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent. Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat. Utiliser une pelle pour mettre le produit dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets.

Référence à d'autres sections

- : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Eviter la formation de poussière.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Stocker dans un endroit sec.
- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** : Aucun entreposage particulier n'est requis.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

Paramètres de contrôle**Limites d'exposition professionnelle**

| Nom du produit/composant | Valeurs limites d'exposition |
|--|------------------------------|
| Europe Aucune valeur de limite d'exposition connue. | |

- Procédures de surveillance recommandées** : Non applicable.
- DNEL/DMEL** : Aucune DNEL/DMEL disponible.
- PNEC** : Aucune PNEC disponible.

Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés** : Eviter la formation de poussière.
- Mesures de protection individuelles**
- Mesures d'hygiène** : Non applicable.
- Protection des yeux/du visage** : Lunettes de sécurité.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Gants en nitrile.
- Protection corporelle** : Blouse de laboratoire (sarrau).
- Autre protection cutanée** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Protection respiratoire** : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

- État physique** : Solide. (Poudre.)
- Couleur** : Blanc cassé.
- Odeur** : Menthe poivrée.
- pH** : Non disponible.
- Point de fusion/point de congélation** : Aucun résultat disponible.
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : Aucun résultat disponible.
- Point d'éclair** : Aucun composant inflammable n'est présent.
- Densité relative** : 2 g/cm³.
- Solubilité dans l'eau** : Partiellement soluble dans l'eau froide.
- Température d'auto-inflammabilité** : Aucun composant inflammable n'est présent.
- Température de décomposition** : Aucun résultat disponible.
- Viscosité** : Les tests sont techniquement impossibles.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- Propriétés comburantes** : Non applicable.
- Autres informations** : Aucune information additionnelle.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- Réactivité** : Aucune information additionnelle.
- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Possibilité de réactions dangereuses** : Aucune.
- Conditions à éviter** : Aucune.
- Matières incompatibles** : Aucune donnée spécifique.
- Produits de décomposition dangereux** : Aucune.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë** : Très faible toxicité pour les humains ou les animaux.
- Irritation/Corrosion** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
- Sensibilisation** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
- Mutagénicité** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
- Cancérogénicité** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
- Toxicité pour la reproduction** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
- Tératogénicité** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Irritant pour les yeux.
- Inhalation** : The product contains no relevant dust particles. The surface of the diatomaceous earth is coated with paraffines.
- Contact avec la peau** : Non irritant (UE).
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets chroniques potentiels pour la santé** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Autres informations** : Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

- Toxicité** : Aucun résultat disponible.
- Persistance et dégradabilité** : Aucun résultat disponible.
- Potentiel de bioaccumulation** : Aucun résultat disponible.
- Mobilité dans le sol** : Non disponible.
- Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT** : Non applicable.
- vPvB** : Non applicable.
- Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Produit

- Méthodes d'élimination des déchets** : Utiliser une pelle pour mettre le produit dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets.
- Déchets Dangereux** : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit ne contient aucun ingrédient dangereux en quantités nécessitant un signallement conformément à la réglementation locale.

Emballage

- Méthodes d'élimination des déchets** : Utiliser une pelle pour mettre le produit dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets.
- Précautions particulières** : Éviter de respirer les poussières.

SECTION 14: Informations relatives au transport

| | ADR/RID | ADN | IMDG | IATA |
|---------------------------------------|---|---|---|---------------------------------------|
| Numéro ONU | Non réglementé. | Non réglementé. | Non réglementé. | Non réglementé. |
| Nom d'expédition des Nations unies | - | - | - | - |
| Classe(s) de danger pour le transport | Substance non réglementée par l'ADR de la CE. | Substance non réglementée par l'ADN (Europe). | Substance non réglementée par le code IMDG. | Substance non réglementée par l'IATA. |
| Groupe d'emballage | - | - | - | - |
| Dangers pour l'environnement | - | - | - | - |
| Autres informations | - | - | - | - |

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Réglementations nationales

Non applicable.

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 DMEL = dose dérivée avec effet minimum
 DNEL = Dose dérivée sans effet
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
 PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables
 CPSE = concentration prédite sans effet
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH
 tPTB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

| Classification | Justification |
|----------------|---------------|
| Non classé. | |

Europe

Texte intégral des mentions H abrégées

: H302 - Nocif en cas d'ingestion.
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

: H302 - TOXICITÉ AIGUË - ORALE Catégorie 4.
 H318 - IRRITANT Catégorie 1.

Date d'impression

: 1-5-2015.

Date d'édition/ Date de révision

: 1-5-2015.

SECTION 16: Autres informations

Date de la précédente édition : 1-5-2015.

Version : 2

[Avis au lecteur](#)

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.